

1- DOCTRINE D'ISOLEMENT D'UNE PERSONNE COVID+ à partir du 21/03/2022



Tout TAG positif doit être confirmé par PCR

Dans l'attente du résultat de confirmation : la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement

J0 = Date de début des signes ou Date de prélèvement du test positif

Enregistrement des contacts sur Lister mes contacts :
<https://declare.ameli.fr/listermescascontacts>

TEST NÉGATIF
et
Absence de signes cliniques depuis 48h

Levée de l'isolement à J5

Durant les 7 jours après sortie d'isolement
Respect stricte des mesures barrières et port du masques

a) Statut complet ou enfant < 12 ans

J5
TAG*
ou RT-PCR

TEST POSITIF
ou
Absence de test

Isolement de 7 jours au total

*Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible → TAG par **prélèvement nasal** peut être réalisé pour les élèves < 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier

Personne
(adulte ou enfant > 12 ans)
à statut vaccinal **COMPLET**

ENFANT < 12 ans
QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL
En scolaire, périscolaire et hors scolaire

Isolement de 7 jours

J5

J7

b) Non vacciné ou statut incomplet

Personne
(adulte ou enfant > 12 ans)
NON VACCINÉE
ou
à statut vaccinal **INCOMPLET**

Isolement de 10 jours

J7

J10

J7
TAG
ou RT-PCR

TEST NÉGATIF
et
Absence de signes cliniques depuis 48h

TEST POSITIF
ou
Absence de test

Durant les 7 jours après sortie d'isolement
Respect stricte des mesures barrières et port du masques

Levée de l'isolement à J7

Isolement de 10 Jours au total

2- DOCTRINE DE QUARANTAINE D'UNE PERSONNE CONTACT à partir du 21/03/2022

J0 = jour d'information / notification d'être contact

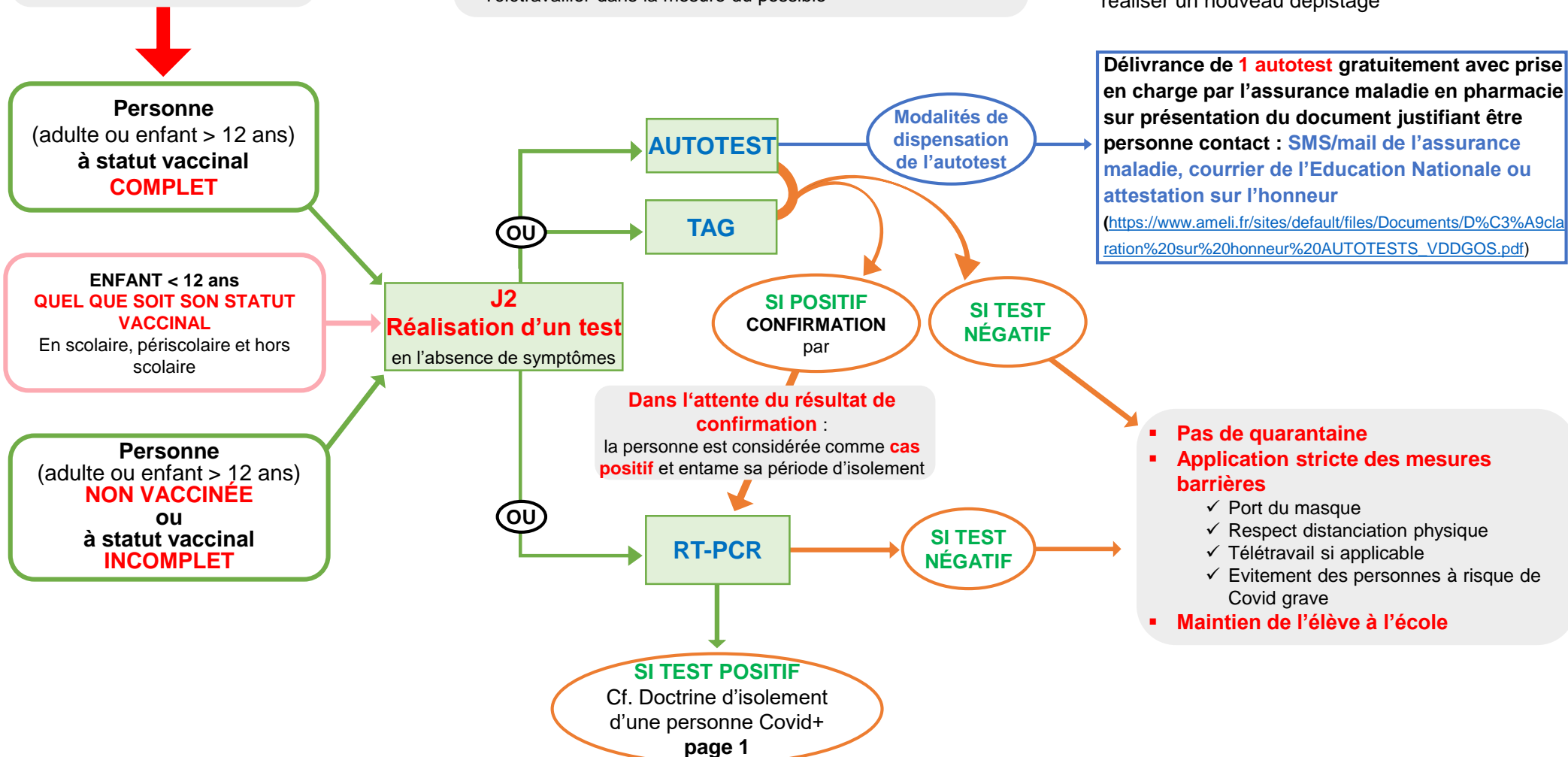
Toute personne contact quelque soit son statut vaccinal

Application stricte des mesures barrières :

- ✓ Porter le masque en intérieur et en extérieur
- ✓ Limiter les contacts, en particulier avec des personnes fragiles
- ✓ Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave
- ✓ Télétravailler dans la mesure du possible

➤ Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis **moins de 2 mois et identifiés comme cas contact** ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine **sauf en cas d'apparition de symptômes**

➤ Si un nouveau cas apparaît dans la classe dans un délai **< 7 jours**, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage



DGS-Urgent 2022_41 15/03/22 : Évolution des mesures de lutte contre la covid-19 à compter du 14 mars 2022 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_u_2022-41_effet_decret_modificatif_du_120322-2.pdf

DGS n°2022_01 reply 11/01/2022 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/reply_dgs_urgent_01_doctrines_isolement_et_40n.pdf

Dgs-Urgent n°2022_31 24/02/22 : Évolution de la stratégie de dépistage et d'isolement des cas de Covid-19 et des personnes contacts dans le contexte de la décroissance de la diffusion du variant Omicron : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2022_31_evolution_du_depistage_et_de_l_isolement-2.pdf

Communiqué de presse Gouvernement 11/02/22 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/220211_-_cp_-_allegement_protocole_sanitaire.pdf